

Thonon : la destruction de la Frégate, symbole d'une urbanisation contestée

Face à la densification de Thonon et à la destruction du patrimoine ancien, de plus en plus d'habitants expriment leur ras-le-bol. Pétition, nouvelle association, manifestations : la rentrée est tendue dans la ville thermale.

Benjamin Arnaud – 12/09/23 à 16:30 | mis à jour hier à 17:56 - Temps de lecture : 4 min



La villa la Frégate, construite dans les années 30 et inspirée du courant moderniste, va être détruite et laissera la place à un immeuble de 16 logements. Archives photo Le DL /Be.A.

Serait-ce la goutte d'eau qui va faire déborder le vase ? La destruction annoncée de la villa la Frégate, au 72 de l'avenue du Général de Gaulle, suscite en cette rentrée l'opposition d'habitants de plus en plus nombreux. Construite dans les années 30 par l'architecte Félix Roy, cette maison issue du courant moderniste, juste après l'Art déco, ressemble à un petit paquebot avec sa façade cylindrique, son toit-terrasse et sa fenêtre arrondie façon hublot.

Vague d'indignation

Mais comme un certain nombre d'habitations anciennes à Thonon, celle-ci est destinée à être détruite, pour accueillir un immeuble de 16 logements, promu par la société Imaprim, déjà à l'œuvre sur le quartier Dessaix. Le permis a été autorisé par la mairie en mars dernier.

Il n'en fallait pas plus pour susciter une vague d'indignation et d'opposition à ce projet. À commencer par le voisinage. Deux propriétaires voisins ont ainsi déposé au 24 juillet un recours en contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble. Par ailleurs, la toute nouvelle association [Patrimoine du Léman](#), créée à l'initiative de citoyens thononais, dont des architectes, entend fédérer les oppositions. « Pourquoi la Ville ne protégerait-elle pas un patrimoine remarquable, issu de la mode du modernisme, à la hauteur de ce qu'a pu faire [Robert Mallet-Stevens](#), architecte connu pour la villa Paul Poiret dans les Yvelines ou la villa Noailles à Hyères ? », interroge Marc Valère, président de l'association.

L'objectif du collectif étant de préserver et mettre en valeur le patrimoine, une [pétition pour "Sauver la villa"](#) a été lancée sur le site [change.org](#). Elle récoltait 1 044 signatures ce lundi 11 septembre. Les curieux et les citoyens désirant témoigner leur opposition à ce projet sont également invités à se réunir devant la villa, le dimanche 17 septembre à 10 h 30. Une présentation de la villa sera proposée par des architectes, et suivra une explication sur la situation et un échange pour proposer des perspectives pour la préservation.

De son côté, le propriétaire, René Garcin, ne voit pas d'autres solutions qu'une promotion immobilière. « Toutes les hypothèses pour conserver la villa ont été étudiées avec la Ville, dont l'idée d'implanter un centre médical, qui a été finalement abandonnée. Ou encore avec le promoteur, qui a conclu qu'un maintien de la villa revenait bien trop cher. Mais si d'autres privés se signalent et font une proposition d'achat, elle sera étudiée avec la plus grande attention. »

Une villa à 800 000 euros et 200 000 euros de travaux

Le promoteur a signé avec René Garcin un compromis de vente à hauteur de 800 000 euros. Du côté de la Ville, qui avait fait estimer le bien par les Domaines à 550 000 euros, une acquisition n'est pas d'actualité, affirme le bientôt ex-propriétaire. Une remise en état de la maison coûterait en outre 200 000 euros. « Mais en tant que conseiller municipal de la majorité, engager des fonds publics pour acheter un bien qui m'appartient, avouez que cela pourrait être contesté », conclut René Garcin.

Recours, réseaux sociaux, rassemblements : la mobilisation s'organise

Au-delà de la Frégate, le renouvellement urbain à Thonon touche bien d'autres bâtiments à fort intérêt architectural. Ce n'est pas un phénomène nouveau, on se souvient par exemple de la bâtisse du XIX^e siècle de style sarde propriété de l'ancien maire Jean Denais qui avait été remplacée par un immeuble de 33 logements.

Mais quand on fait le tour de la ville, on note que plusieurs bâtiments seront détruits prochainement. C'est par exemple le cas de l'imposant chalet de style savoyard situé au 10 bis de l'avenue d'Évian. Propriété de la famille Barnoud, il a été vendu au promoteur Green City immo, qui va y ériger à la place un immeuble de 32 logements. Plusieurs autres villas et maisons remarquables sont vouées à la destruction aux adresses suivantes : 1 chemin de Bachex (67 logements), 33 route de Tully (40 logements), 55 avenue du Général-de-Gaulle (28 logements), impasse des Coquelicots (105 logements), rue des Murs Blancs (27 logements), par exemple.

Un projet de barre d'immeubles en face du collège Rousseau

Au 1 chemin de Bachex justement, plusieurs voisins ont lancé un recours gracieux auprès du maire. En cas de rejet, ils porteront le recours en contentieux. « On ne peut pas empêcher un propriétaire de vendre, mais nous voulons un projet cohérent avec le quartier et vivable », explique Anne Chapouthier, propriétaires de la maison bourgeoise de 1880 au 25 avenue du Général-de-Gaulle, dont le terrain est contigu au projet immobilier et qui bénéficie d'une protection stricte.

« Le quartier compte énormément de maisons centenaires voire plus, il y a le collège Rousseau en face, et on veut faire une barre de 67 logements ? Comme l'avait promis Arminjon avec un espace vert tous les 300 mètres, on pourrait faire un parc côté Général de Gaulle et réduire le projet sur le reste du terrain », propose-t-elle. Autre argument avancé, l'étroitesse du chemin de Bachex, qui posera problème pour le chantier, puis pour circuler avec autant de voitures en plus.

Sur Facebook, [la page Sauvez Thonon](#) concentre une part des mécontentements en lien avec la densification urbaine de Thonon. Elle comptait ce 11 septembre plus de 700 membres. Son administrateur, qui souhaite rester anonyme, explique : « Nous perdons un cadre de vie indéniable. Il y a un manque de respect total pour le voisinage de ces immeubles qui se construisent. Les immeubles sont trop proches entre eux ou des anciennes maisons. On tue les arbres, on dénature tout !! C'est une honte ! C'est inadmissible !!»

Un appel à se rendre "nombreux" au conseil municipal du 18 septembre est relayé par cette page Facebook, avec ce mot d'ordre : "Étouffons leur salle comme ils étouffent notre ville". Affaire à suivre.

<https://c.ledauphine.com/societe/2023/08/31/une-petition-contre-la-demolition-de-la-villa-fregate>

Une pétition contre la démolition de la villa Frégate

Le Dauphiné Libéré - 31 août 2023 à 17:13 - Temps de lecture : 1 min

La municipalité Thononaise a signé un permis de démolition de cette villa déco afin de construire un immeuble de 16 logements. Une page Facebook du nom de "Sauvez Thonon" recense l'ensemble des permis de construire de la Ville. Elle a lancé une pétition pour sauver cette villa. Dans cette pétition est également prévu un rassemblement le dimanche 17 septembre à 10 h 30, lors des journées du patrimoine, devant cet édifice situé 72 avenue du Général de Gaulle. À l'heure actuelle la pétition a rassemblé 455 signatures.